

RÈGLEMENT VIDE-GRENIER APE SAINT-SIFFRET - 08/06/2025

Art 1 : Le vide grenier, organisé par l'Association des Parents d'Élèves de l'école de Saint-Siffret (APE) est ouvert uniquement aux particuliers et aura lieu le dimanche 8 juin 2025, de 8h00 à 17h00, au foyer Broche de Saint-Siffret.

Art 2 : Le déballage s'effectuera de 6h30 jusqu'à 8h00. Seul 1 véhicule ou une remorque par emplacement sera autorisé à rester dans l'enceinte du vide grenier. Les places seront réservées jusqu'à 8h00 aux personnes ayant renvoyé le bulletin d'inscription accompagné du paiement. Passé ce délai, la place sera considérée comme vacante. Le prix de la place est fixé à 10€ pour un emplacement de 5 x 4 m. L'emplacement attribué devra être scrupuleusement respecté. Aucun déballage ne sera autorisé dans les allées. Il est donc conseillé de réserver 2 emplacements si le participant a prévu de venir avec un gros véhicule (de type break ou camionnette) et obligatoire s'il souhaite laisser un camion sur l'emplacement.

Art 3 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'arrivée sur le terrain. Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué par le placeur mais ne pourra choisir de s'installer librement où il le souhaite. Sur présentation d'un certificat médical et avec réservation préalable, nous disposons de quelques emplacements « handicapés » spécifiques près de l'entrée.

Art 4 : Il est recommandé de n'exposer à la vente que des objets authentiques et non des copies. Les organisateurs se réservent le droit de s'opposer à tout vendeur qui ne se soumettrait pas à cette disposition.

Art 5 : TOUS LES EMPLACEMENTS SERONT LAISSÉS PROPRES. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge.

Art 6 : Les bulletins d'inscription devront être correctement remplis (n° de CNI et adresse exacte). Tout bulletin ne comprenant pas ces indications sera refusé. Les inscriptions doivent parvenir avant le 30 MAI 2025, à ECOLE ST SIFFRET, Association des Parents d'Elèves, Rte de St Maximin, 30700 ST SIFFRET. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « APE Ecole de St Siffret »

Art 7 : Les organisateurs se réservent seuls le droit de vendre boissons, sandwichs, frites, pâtisseries, friandises et glaces.

Art 8 : Mauvais temps, pluie, tempête, ainsi que l'absence de l'exposant (maladie ou raison personnelle) : toutes ces raisons ne peuvent donner droit à aucun remboursement. En cas de fortes intempéries, le vide grenier sera reporté à une date ultérieure sur décision des organisateurs.

Art 9 : Il est fortement conseillé de fermer à clé les véhicules stationnés derrière les emplacements, même s'ils sont sous la surveillance de leurs propriétaires. Les exposants déclarent renoncer à tout recours envers les organisateurs en cas de vol, détériorations, dommages envers les matériels, marchandises et objets dans l'enceinte du vide grenier.

Art 10 : La signature du bulletin entraîne l'adhésion aux conditions du présent règlement. Toute infraction à celui-ci entraînera le renvoi immédiat de l'exposant ou de son personnel, sans indemnité.





Buvette Restauration Animations



INSCRIPTION VIDE-GRENIER (personne physique)

Merci de privilégier l'inscription en ligne : www.apestsiffret.fr

Je soussigné(e) No	om :	Prénom :	
Né(e)le :	Ville :	Dép :	
Adresse:			
CP :	Ville :		
Tél :	Email (en	majuscules) :	
Titulaire de la pièo	ce d'identité N°		
Délivrée le	pa	ır	
Déclare sur l'honr	neur : - ne pas être commerç	ant (e)	
	- ne vendre que des ob	bjets personnels et usagés (Art. L 310-2 d	du Code de commerce)
	- non-participation à 2 (Art. R321-9 du Code	l autres manifestations de même nature a pénal)	u cours de l'année civile
(Attestation deva	ant être remis à l'organisateur qui le ृ	joindra au registre pour remise au Maire de la Comr	nune d'organisation)
J'ai bien lu le règ	lement et j'en accepte les cor	nditions	
Ci-joint un règler	ment de euros po	our la réservation de :	
emplacer	ment(s)		
saucisse-	-frites (6 €/personne)		
Fait à	Le		
Signature :			